

)Dossier(



La Scic, statut au service de l'innovation sociale et de l'initiative citoyenne

2001 : la loi qui invente les Sociétés coopératives d'intérêt collectif est votée. 2021 : le statut a été approprié par plus de 1 000 initiatives, souvent innovantes, portées par des dynamiques citoyennes et toujours au service de l'intérêt du territoire ou des populations. Une saga, fêtée lors d'une « Agora des Scic » le 16 décembre à Paris, qui n'est pas prête de s'arrêter au vu de la croissance du nombre de Scic. Un projet de loi est même dans les tuyaux pour faciliter son développement.

C'est un discours qui se répète souvent lorsqu'on demande à une Scic de raconter sa naissance : « *On avait relevé un besoin qui n'était pas satisfait et on a réuni le maximum de partenaires pour y apporter une réponse, en cherchant une nouvelle manière de le faire.* » Besoins non ou mal satisfaits, mode innovant d'organisation : on retrouve là ce qui caractérise, au sens de la loi ESS de 2014, l'innovation sociale. En quelques mots, voici en résumé ce que Jacques Landriot et Stéphane Montuzet mettent en avant dans la préface du *Guide juridique des Scic* que vient de publier pour la première fois la CG Scop : « *Les Scic ont fait naître, de fait comme en droit, de nouvelles formes de coopérations basées sur du multisociétariat impliquant différentes parties prenantes (...)* En cela, les Scic représentent une véritable innovation économique, sociale et territoriale. »

Communs viticoles

Rendez-vous dans le sublime paysage du Vaucluse, au pied des Dentelles de Montmirail. La nature y est reine, le vignoble roi. Vraiment ? « *Ici, 1 % du territoire s'artificialise chaque année*, explique Marine Bénito, responsable de la Scic Rhonéa-Vignobles, on ne pouvait assister sans réagir à une perte régulière de foncier... » Initiative venue de la profession, la Scic est créée en 2016 par une coopérative viticole préexistante : Rhonéa. Son but : accompagner la transition vers une viticulture durable, permettre à des jeunes de s'installer sans être forcément du milieu, exploiter des vignes, soit directement, soit via des prestations de services confiées à des viticulteurs locaux pour qui c'est un complément de revenu, ou, demain, via des mises en ferme. Le projet séduit bien au-delà du milieu professionnel ►►►

►►► puisqu'il réunit 1 040 sociétaires pour un capital de 2,8 millions d'euros. Ce sont essentiellement des particuliers, français ou étrangers, qui sont sensibles aux effets de l'action de la coopérative en matière de sauvegarde des paysages et de la biodiversité, ou pour son aspect « laboratoire » : « *On expérimente ainsi des cépages résistants, explique Marine Bénito, et on s'engage dans des conversions en bio.* » Disposant d'une quarantaine d'hectares, la Scic ne compte pas s'arrêter là. Son objectif est d'acquérir d'autres terres et de constituer ainsi, sous la forme d'une sorte de foncière viticole, de véritables biens communs. « *Avec la Scic, nous nous sommes dotés d'un outil ouvert qui garantit la transmission de la terre au service d'un même projet agricole et environnemental.* » Au pays des AOP Beaufort, Ventoux, la pérennisation

du vignoble emblématique de la Vallée du Rhône a ainsi trouvé avec la formule Scic une réponse innovante.

Réagir contre la marchandisation du deuil

« *Au moment du décès de ma grand-mère, raconte Sabine Le Godinec, j'ai découvert le monde des pompes funèbres : un secteur pas très évolué, qui ne faisait guère d'effort, avec une clientèle captive...* » Elle partage son ressenti avec d'autres personnes, des associations, et rencontre la même insatisfaction : « *Tout de même, ce n'est pas normal, la mort n'est pas un acte de consommation !* » Que le secteur soit laissé pour la plus grande part aux mains d'opérateurs dont l'objectif est essentiellement financier pousse la petite équipe qu'elle forme avec Brigitte Brodin et Sophie Dronet à chercher ailleurs. C'est au Qué-

bec qu'elles découvrent les coopératives funéraires. Elles importent le modèle en France et créent à Nantes en 2016, sous forme de Scic, la première coopérative funéraire de France. Commencée avec 24 fondateurs et les 3 premières salariées, la Scic compte aujourd'hui 5 salariés et 890 sociétaires (dont une mutuelle, une banque coopérative, plusieurs Scop, mais surtout des membres des familles accompagnées et des citoyens séduits par le projet). Elle accompagne chaque année environ 150 familles dans une démarche adaptée à chaque situation : « *On n'est pas des vendeurs de cercueils !* ironise Sabine Le Godinec. *On passe beaucoup de temps avec les familles, avant mais aussi après les cérémonies. On crée des hommages qui correspondent à ce qu'était le défunt et à ce que souhaitent ses proches.* » D'une simple cérémonie à trois dans un salon à un adieu organisé dans une vaste salle avec 600 personnes, la coopérative réinvente des rituels d'accompagnement autour de la mort en un temps où beaucoup de familles ont déserté les églises qui géraient traditionnellement cette ultime étape de la vie. Une innovation radicale qui fait des émules.

Trois autres Scic funéraires (à Dijon, Bordeaux et Rennes) et une Scop (à Tulle) ont reproduit la démarche. Avec l'équipe de Nantes, elles viennent de créer une fédération des coopératives funéraires : « *Il s'agit d'accompagner la création de nouvelles coopératives, voire de booster ce modèle.* »

Faire le plein d'énergie citoyenne

Cette fois, c'est de la conjonction d'une démarche citoyenne et d'une autre plus institutionnelle que l'initiative est partie. Le Parc naturel régional du Queyras avait établi un « plan climat » avec un programme d'actions en matière d'énergies



Rhonéa-Vignobles.

Les Scic en chiffres*

En 2020

1 060 Scic

9 705 salariés dont 3 351 salariés associés

83 306 sociétaires

597 millions € de chiffre d'affaires

Origines des Scic

70 % création ex nihilo

22 % transformation d'une association

8 % transmission ou reprise d'entreprise

*La disponibilité des données est plus importante pour les Scic adhérentes au Mouvement que les non adhérentes.



Les 3 co-fondatrices de la Scic funéraire (de gauche à droite) : Sophie Dronet, Brigitte Brodin et Sabine Le Gonidec.

renouvelables et d'économies d'énergie. Pourtant, les communes adhérentes ne bougeaient pas beaucoup et les actions tardaient à se concrétiser. C'est un groupe de citoyens (dont 5 anciens élus du Parc) qui a activé les choses en créant la Scic Ener'Guil en 2015. 263 sociétaires l'ont rejointe, dont 11 entreprises et 13 collectivités. Aiguillon des collectivités, elle a équipé 10 toits en photovoltaïque en 2016, suivis d'une seconde tranche en 2017. Un 21^e toit équipé en octobre 2021 a clos la troisième tranche alors qu'une quatrième est déjà sur les rails pour

2022 ! Luc Herry, président, se réjouit : « *Ce qui compte pour nous, c'est de faire la promotion des énergies renouvelables et de répéter que l'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas !* » Un projet qui passe par des mutualisations au sein de l'association nationale Les Centrales villageoises qui joue un rôle de bureau d'études et d'accompagnement. La Scic Ener'Guil y côtoie 53 autres initiatives dont un bon nombre sous le même statut ! Il n'y a pas vraiment de hasard... En attendant, de nouveaux toits s'équipent dans les villages du Queyras : « Nous

avons investi ainsi 640 000 € au bénéfice des entreprises locales », précise Luc Herry.

Des élus à convaincre... ou déjà convaincus !

« *Le modèle Scic est un modèle vertueux très intéressant pour les territoires, reconnaît la députée Anne-Laurence Petel, présidente du groupe d'études ESS à l'Assemblée nationale. Pourtant, il est insuffisamment utilisé par les collectivités car les élus locaux le connaissent mal ou pas du tout.* » À Thiers (63) et dans la communauté de com- ▶▶▶

Une croissance de plus en plus forte

La moitié des Scic est née dans les 5 dernières années

Sociétariat

Près de 7 Scic sur 10 ont au moins une collectivité dans leur capital

Secteurs d'activité (en nombre de Scic)

615 dans les services
124 dans le commerce
120 dans l'éducation, la santé ou l'action sociale
74 dans l'énergie et l'environnement
51 dans l'industrie



La Scic Ener'Guil.



►►► munes Thiers Dore et Montagne (TDM), ce n'est pas le cas. C'est à l'initiative de ces deux collectivités que le dispositif Territoire zéro chômeurs a été installé... sous la forme de la Scic Actypoles-Thiers. Aujourd'hui 91 personnes y travaillent dans différentes activités : fabrication de couches lavables, garage solidaire, déménagements, reconditionnement numérique, entretien d'espaces verts, recyclerie, café solidaire ou visites touristiques ! La plupart étaient jusqu'alors « privées durablement d'emplois » pour reprendre la formule administrative. « Ces personnes, associées très tôt au projet, ne voulaient pas d'une association, mais d'une vraie entreprise ! La Scic était la solution », explique Gabriel Lenot, son directeur. Une solution qui permet de conserver un lien très fort avec les 5 collectivités parties prenantes, aux côtés des 4 entreprises, 3 structures sociales, 17 initiateurs et 52 salariés qui forment son sociétariat. « Une Scic entreprise à but d'emploi comme la nôtre ne pourrait pas exister sans un soutien fort des collectivités. » Dans le cas d'Actypoles, celles-ci ont signé avec elle des conventions pluriannuelles d'objectifs pour la gestion des espaces verts, la tournée des encombrants ou l'action sur la réduction des déchets.

Pour Stéphane Montuzet, président du groupe de travail sur les Scic au sein de la CG Scop, l'appropriation du statut par les collectivités progresse : « Je note trois éléments encourageants : la loi NOTRe a induit un questionnement des collectivités

sur la façon de conduire le développement économique. Celles-ci regardent beaucoup vers l'économie sociale et solidaire en général et tombent assez vite sur le statut Scic. En second lieu, la multiplication des expériences où collectivités et société civile se retrouvent dans des Scic, en particulier sur des questions qui intéressent les territoires, transition, alimentation, etc., est stimulante. Enfin, on voit que dans les conseils régionaux ça bouge aussi et sur le terrain les Régions regardent beaucoup vers les Scic. On sent qu'il y a une demande, une recherche. C'est le moment d'agir et de se positionner ! »

Un rapport et bientôt une loi

Le récent rapport de l'IGAS et de l'IGF consacré aux Scic tombe donc au bon

moment. Il pointe l'inconfort juridique du statut en proposant d'« expertiser la possibilité de qualifier d'organismes sans but lucratif certaines Scic ». Il invite également à une meilleure définition du caractère d'utilité sociale, à un recentrage du statut Scic sur la notion d'intérêt collectif, et à une clarification du cadre juridique applicable au soutien des collectivités locales et leurs regroupements aux Scic. Il offre ainsi les bases d'une réflexion juridique tout juste entamée, qui pourrait déboucher prochainement sur un projet de loi. « Le statut est confronté à certaines contraintes, reconnaît Anne-Laurence Petel. Par exemple, un préfet a récemment refusé à une commune d'intégrer le sociétariat de la Scic Railcoop au motif que la



Anne-Laurence Petel, présidente du groupe d'études ESS à l'Assemblée nationale.

compétence Mobilité n'était pas de son ressort mais de celui de la Région ! Il faudrait donc amender la loi 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification) pour que ce genre de choses ne se reproduise pas. La mobilité n'est en effet pas qu'une question de déplacement, mais aussi d'aménagement du territoire, d'attractivité, d'employabilité, etc. »

Stéphane Montuzet complète : « La mission de l'IGAS-IGF était bienvenue et c'est une très bonne chose que l'État se préoccupe de ce statut. Nous sommes plutôt satisfaits des propositions faites dans le rapport. Ce sont des éléments de travail qui sont de nature à permettre un déploiement plus important du statut. Que ce soit sur les rapports aux collectivités locales en leur permettant de venir en compte-courant dans une Scic, sur la sécurisation de la fonction des dirigeants en alignant leur situation sur celle des dirigeants de Scop, sur la question de l'intérêt général et de l'utilité sociale ou encore sur la clarification du bénévolat au sein des Scic, les propositions visent à débrider certains points du statut. Il faut maintenant passer au stade de la proposition de loi. La CG Scop y travaille. » Quelques députés aussi, comme Anne-Laurence Petel : « Nous sommes plusieurs à nous engager dans une réflexion pour aboutir rapidement à un projet de loi qui pourrait lever certains freins et favoriser ainsi le développement des Scic. Si les collectivités s'emparent de cet outil de manière vertueuse, celui-ci peut créer le lien entre engagement citoyen et engagement politique, mener à prendre des décisions en commun au bénéfice de l'intérêt général. Les citoyens sont des engagés et pas désengagés ! Les Scic peuvent être des ponts entre les élus, les collectivités et la société civile. » Et pour s'assurer l'intérêt de tous, le Sénat se mobilise également avec Florence Blatrix, présidente du groupe d'études sénatorial ESS sur ce projet de loi. □

La Navette

En savoir plus

Les Scic citées :

www.rhonea-vignobles.fr
www.cooperative-funeraire.coop
www.energuil.centralesvillageoises.fr
facebook.com/actypoles.thiers.fr

Le rapport de l'IGAS-IGF :

<https://s.42l.fr/RapportSCIC>

« La Scic est un bel outil de démocratie économique »

Amina Bécheur,
Professeure des universités en sciences de gestion, Université Paris-Est Marne-la-Vallée,
Institut de Recherche en Gestion

Vous travaillez sur l'innovation sociale. Est-ce ainsi que vous avez rencontré les Scic ?

Je m'intéresse en effet aux citoyens qui s'organisent et innove dans la société et quand j'ai découvert le statut de la Scic, je l'ai vite identifié comme un lieu et un moyen d'innovation. C'est d'abord un statut innovant dans l'organisation de l'entreprise, dans la manière de gouverner, de gérer, de prendre les décisions et de définir à long terme l'orientation de l'entreprise. Des individus qui se rassemblent autour d'un projet, cela est commun à toutes les entreprises. Mais, dans le cas présent, cela va plus loin puisque le projet commun vise un intérêt collectif et une utilité sociale. Vous me direz que c'est aussi le cas avec le statut associatif, mais on quitte là le monde de l'entreprise. De plus, avec la Scic on peut aller plus loin.

Par exemple ?

Dans les Amap (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne), les consommateurs et les producteurs sont très proches. Pour autant ce sont ces derniers qui choisissent leurs productions et définissent leurs tarifs. Dans le cas d'une Scic, le producteur, le bénéficiaire, le salarié, l'usager, sont amenés à aborder ensemble toutes ces questions et à décider ensemble des réponses à y apporter. Prenez une Scic comme Alter-conso, à Lyon, partie prenante d'un système agricole local. Les consommateurs, les producteurs et les salariés travaillent et prennent les décisions collectivement. Pas besoin de faire une grosse étude de marché : les consommateurs sont déjà là et les échanges se font directement ! En termes de citoyenneté économique, j'ajouterais que les Scic sont des lieux de formation où les dirigeants, les salariés mais aussi les bénévoles et l'ensemble des sociétaires peuvent monter en compétences sans faire forcément une école de commerce ! On y discute des prix, des salaires, des marges, de logistique, etc. Ce sont des lieux d'échanges qui favorisent l'interconnaissance. Je ne dis pas que ça marche à tous les coups évidemment, mais ça le permet et ça le favorise clairement. En ce sens ce statut est fascinant. C'est vraiment un bel outil de démocratie économique, une très belle manière d'ouvrir le champ économique aux citoyens.

Quel autre avantage voyez-vous au statut ?

La proximité au territoire. Les Scic portent des projets qui, la plupart du temps, répondent aux besoins spécifiques d'un territoire. C'est la raison pour laquelle il intéresse les collectivités qui s'y engagent. Je pense par exemple à une Scic portée par une commune autour du grand âge sous la forme d'un EHPAD. Pour la collectivité c'est le moyen de mettre en réseau tous les acteurs du territoire. Lorsqu'on veut coordonner différents acteurs autour d'un projet, c'est souvent assez compliqué. Les rassembler au sein d'une Scic dans laquelle chacun trouvera une place légitime est plus facile. Pour cela, la Scic est vraiment un outil adapté. Cette dimension territoriale invite à penser que le statut est favorable pour des structures de taille plutôt modeste. C'est sans doute une gageure d'imaginer une trop grande Scic. On voit bien du reste que la stratégie d'une Scic comme Enercoop est plutôt d'essaimer avec des Scic régionales plutôt que de faire grossir une Scic nationale. Le changement d'échelle dont on parle tant, pour les Scic, passera plutôt par des formes d'essaimage par filiation ou fédération.

Propos recueillis par La Navette



© MARIE-SUZON NÉROUQUE/UNIVERSITÉ GUSTAVE EIFFEL